

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 5: Rapport d'activité 1979

Rubrik: Rapport d'activité : 1979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suffira pas à prévenir le danger à temps. Il faut aussi pouvoir compter sur la coopération active des plus larges secteurs de l'économie, entreprises, syndicats, économie indigène et consommateurs. Et c'est seulement lorsque l'on aura pleinement pris conscience, de tous côtés, du fait qu'on ne peut partager ce que l'on ne possède pas encore, que la reprise économique aura des chances de s'accentuer encore ou du moins de se maintenir.

«La détente est indivisible» a récemment déclaré l'ancien ministre américain des Affai-

res étrangères, M. Henri Kissinger, dans une conférence qu'il a donnée à Zurich. Dans cette optique, les éléments de ces derniers temps apparaissent d'autant plus inquiétants : agitation révolutionnaire en Iran, intervention russe en Afghanistan, maladie du chef d'Etat yougoslave Tito, troubles en Indochine, sanctions économiques, campagne électorale, boycottage des Jeux olympiques, hausse du pétrole, accélération de l'inflation, préoccupation conjoncturelle. Tous ces faits et bien d'autres encore ont été relatés par les médias. Ils sont autant de preuves du désarroi profond et de la dangereuse division d'un monde en mutation.

III. Rapport d'activité 1979

1. Introduction

Maintenir l'activité de notre association au-dessus des frontières cantonales a été, en 1979, la ligne directrice de nos travaux. Chambre d'économie et d'utilité publique, de caractère privé, l'ADIJ est étroitement liée au destin du pays. Face à l'écartèlement politique et régional décidé par la population du vieux pays, l'ADIJ n'a-t-elle pas encore un rôle à jouer au service du peuple jurassien ? C'est la réflexion qui, en 1979, jalonna l'activité de notre association tout entière : membres, comités, commissions et direction.

2. Organes de l'association suivant état au 31 décembre 1979

2.1 Membres d'honneur

Albert Comment, Dr en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.

Virgile Moine, Dr phil., ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.

René Baumgartner, Dr ès sciences, ancien professeur, Delémont.

Charles Zimmermann, ancien vice-préfet, Cernier.

Hans Bühler, ancien conseiller municipal, Tramelan.

Paul Andrey, ancien maire, La Neuveville.

Waldemar Wüst, ancien directeur de l'Ecole secondaire, Moutier.

Jean Christe, instituteur retraité, Courrendlin.

Otto Stalder, directeur, La Neuveville.

2.2 Comité central

Membres de la direction

F. Savoye, industriel, Saint-Imier, président.

J. Jobé, ancien préfet, Porrentruy.

R. Berdat, maire et greffier e.r. du tribunal, Moutier.

M. Houlmann, préfet et président du tribunal, Prêles.

F. Lachat, membre du gouvernement de la Rép. et Canton du Jura, Porrentruy.

Membres fondateurs

Delémont: M^e D. Amgwerd, conseiller municipal.

Laufon: A. Studer, employé de chancellerie.

Moutier: M^e R. Schaller, conseiller municipal.
Porrentruy: R. Voisin, conseiller municipal.
ADOR: A. Gobat, ancien maire et député, Tavannes.

Communes

Saint-Ursanne: Ch. Moritz, maire.
Bassecourt: M. Joliat, conseiller communal.
Saignelégier: P. Simon, conseiller communal.
Grellingue: A. Schmidlin, commerçant.
Courchapoix: P. Frund, ancien maire.
Saint-Imier: F. Stauffer, maire.
La Neuveville: Mme M. Troehler, ancienne conseillère municipale.
Granges: G. Christe, conseiller communal.

Membres collectifs

Pro Jura.
La Jurassienne.
Chambre de commerce Jura-Bienne.
Centre-Jura.
Région Jura.
ADEP.

Membres individuels

F. Boillat, avocat, Moutier.
S. Kohler, ancien conseiller d'Etat, Courgenay.
G. Morand, directeur, Belprahon.
H.-U. Sulser, archiviste, Bâle.

Font également partie du comité central les présidents des commissions de l'ADIJ.

2.3 Commissions

Aménagement du territoire (depuis 1967).

Président: M. M. Faivre, Porrentruy (67).
Secrétaire: M. Ch. Frund, Porrentruy (67).

MM. H. Aragon, Saint-Imier, (77), R. Baumann, Bienne (69), R. Berdat, Moutier (72), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (67), E. Chavanne, Moutier (77), J. Christe, Courrendlin (67), H. Cuttat, Courtemelon (67), A. Denis, Porrentruy (68), M. Houlmann, Prêles (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), J.-P. Miserez, Delémont (74), F. Savoye, Saint-Imier (73), F. Schaer, Renan (77).

Economique (depuis 1973).

Président: M. J. Boinay, Le Landeron (73).
Secrétaire: M. R. Vuillemin, Bienne (74).

MM. R. Berdat, Moutier (74), G. Bossy, Boncourt (74), F. Claude, Porrentruy (74), H. Cuttat, Courtemelon (74), J. Demagistri, Delémont (74), A. Denis, Porrentruy (74), R. Dumont, Reconvilier (74), F. Erard, Moutier (74), M. Faivre, Porrentruy (74), Ph. Holzer, Moutier (74), M. Houlmann, Prêles (74), J. Jeanbourquin, Les Bois (74), J. Jobé, Porrentruy (74), F. Lachat, Porrentruy (74), D. Maillat, Neuchâtel (74), Ch. Marty, La Neuveville (74), G. Morand, Belprahon (74), A. Mottaz, Delémont (74), G. Renggli, Delémont (74), F. Savoye, Saint-Imier (74), Ch. Stampfli, Saint-Imier (74), E. Staubli, Laufon (74), J. Wolfender, Saint-Imier (74), J. Zahno, Moutier (74).

Formation professionnelle (depuis 1956).

Président a.i.: M. F. Savoye (79).

Secrétaire: Mme M. Rais, Delémont (76).

MM. R. Berdat, Moutier (72), H. Bourquin, Berne (63), M. Houlmann, Prêles (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), R. Oswald, Delémont (70), L.-P. Poirier, Porrentruy (67), R. Schindelholz, Delémont (66).

Protection de la nature (depuis 1937).

Président: M. P. Donis, Delémont (73).

Secrétaire: Mme L. Bouvier, Porrentruy (71).

MM. F. Bachmann, Courtételle (73), F. Benoît, Romont (71), R. Berdat, Moutier (72), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (66), R. Brahier, Lajoux (75), A. Brogli, Saint-Ursanne (70), R. Bruckert, Plagne (77), W. Bucher, Delémont (71), F. Erard, Moutier (70), J.-F. Gauchat, Courtelary (71), L. Grosjean, Saignelégier (51), G. Hauri, Tramelan (50), M. Houlmann, Prêles (73), A. Hublard, Porrentruy (77), J. Jobé, Porrentruy (72), M. Juillard, Porrentruy (75), F. Lachat, Porrentruy (73), W. Linder, Delémont (76), P.-A. Rebetez, Les Breuleux (76), F. Savoye, Saint-Imier (73), H. Treu, Bienne (56).

Sauvegarde du patrimoine jurassien (depuis 1939).

Président: M. J. Christe, Courrendlin (65).

Secrétaire: M. E. Chavanne, Moutier (67).

MM. R. Berdat, Moutier (72), E. Bueche, Saint-Imier (77), S. Comte, Châtillon (77), F. Frésard, Moutier (74), M. Faivre, Porrentruy (67), G. Gerster, Laufon (75), J.-R. Helg, Delémont (77), M. Houlmann, Prêles (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), M. Le Roy, Tramelan (77), G. Lovis, Rossemaison (77), B. Luscher, Porrentruy (77), F. Savoye, Saint-Imier (73), M. Schindelholz, Delémont (60), W. Zeugin, Montfaucon (60).

Sociale (depuis 1944).

Président: M. G. Rais, Delémont (70).

Secrétaire: Mme P. Reusser-Vuilleumier, Reconvillier (69).

MM. R. Berdat, Moutier (72), P.-A. Berger, Delémont (72), J.-J. Fehr, Bellelay (70), Mlle E. Fischbacher, Tavannes (69), M. Girardin, Moutier (70), D' J.-R. Helg, Delémont (71), M. Houlmann, Prêles (73), Mme M. Jeanneret, Tramelan (69), J. Jobé, Porrentruy (72), Mlle M. Kohler, Delémont (69), F. Lachat, Porrentruy (73), J.-D. Liengme, Bienne (62), M. S. Nusbaumer, Pleigne (76), M. Petermann, Bassecourt (58), D. Petitjean, Courtelary (71), F. Savoye, Saint-Imier (50), W. Schaffter, Belprahon (66), Mme M. Troehler, La Neuveville (76).

Trafic ferroviaire (depuis 1951).

Président: M. A. Denis, Porrentruy (73).

Secrétaire: M. G. Keller, Porrentruy (73).

MM. R. Berdat, Moutier (72), W. Burla, Laufon (70), M. Chappuis, Delémont (69), R. Domeniconi, Berne (75), M. Houlmann, Prêles (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), H. Landry, La Heutte (51), A. Merlet, Tavannes (51), P. Robert, Bienne (70), P. Schoch, Delémont (60), F. Savoye, Saint-Imier (73), H.-U. Sulser, Bâle (70), G. Træsch, Bienne (66).

Routière (depuis 1951).

Président: M. P. Freléchoz, Delémont (75).

Secrétaire: M. R. Lévy, Delémont (75).

Représentants de l'ADIJ: MM. M. Houlmann, Prêles (73), F. Lachat, Porrentruy (73), F. Savoye, Saint-Imier (73).

Tourisme pédestre (depuis 1938).

Président: M. O. Stalder, La Neuveville.

Secrétaire: M. J. Aegerter, La Neuveville.

Représentants de l'ADIJ: MM. R. Berdat, Moutier (72), F. Savoye, Saint-Imier (74).

Questions conjoncturelles (depuis 1976).

Président: M. L.-P. Poirier, Bure (76).

Secrétaire: M. G. Nusbaumer, Pleigne (76).

MM. † P.-E. Bergerat, Berne (76), P. Billieux, Porrentruy (76), F. Châtelain, Tramelan (76), F. Erard, Moutier (76), P. Etique, Bressaucourt (76), M. Faivre, Porrentruy (76), E. Gafner, Moutier (76), M. Gallina, Moutier (76), A. Giauque, Prêles (76), R. Jardin, Delémont (76), J.-D. Liengme, Biènne (76), Ch. Marty, La Neuveville (76), F. Membrez, Diesse (76), G. Sauvain, Belprahon (76), R. Schindelholz, Delémont (76), E. Staubli, Laufon (76), E. Turba, Saint-Imier (76).

Agricole (depuis 1944).

En veilleuse depuis 1978.

Affaires communales (depuis 1934).

En veilleuse depuis 1977.

Des forêts et du bois (depuis 1959).

En veilleuse depuis 1979.

2.4 Effectif des membres

Au 31 décembre 1979, l'effectif des membres se présentait ainsi:

9 membres d'honneur;

124 communes;

66 sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique;

124 entreprises industrielles et commerciales;

855 membres individuels;

1178* total des membres;

+ 429 abonnés, y compris 99 abonnements de faveur.

3. Administration

3.1 Séances

Le comité central a tenu en 1979 quatre séances dont une extraordinaire. Quant à la direction, elle s'est réunie à quatorze reprises dont deux réunions extraordinaires durant l'année. L'ADIJ a, d'autre part, reçu beaucoup d'invitations, auxquelles elle s'est efforcée de donner suite. A mentionner spécialement cette année les nombreuses personnalités rencontrées dans tous les milieux par la direction et spécialement son président.

3.2 Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée ou intéressée financièrement aux organisations suivantes et y est représentée par les personnes dont les noms sont indiqués entre parenthèses :

Association bernoise du tourisme pédestre (O. Stalder).
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature (F. Gauchat et G. Hauri).
Association jurassienne des travailleurs sociaux (G. Nusbaumer).
Association pour le plan d'aménagement régional (J. Jobé).
Association pour la défense et l'aménagement de l'Orval [ADOR] (A. Gobat).
Association pour le développement économique du district de Porrentruy [ADEP] (F. Lachat).
Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien [ASPRUJ] (F. Savoye et J. Christe).
Association romande pour la protection des eaux [ARPEA] (F. Savoye).
Bernische Erdöl AG (F. Savoye).
Caisse maladie La Jurassienne, Cortébert (F. Savoye).
Cartel romand d'hygiène sociale et morale [HSM] (G. Nusbaumer).
Centre-Jura.
Chambre de commerce française en Suisse (direction).
Chambre de commerce Jura-Bienne (direction).
Chambre de commerce suisse en France (direction).
Comité d'action Pro Transjurane (F. Savoye, A. Gobat, M. Houlmann et P. Simon).
Comité pour l'entretien du Château du Schlossberg (F. Savoye, J. Jobé et F. Lachat).
Commission suisse pour le port de Bourogne (J. Jobé).
Conférence cantonale des horaires (direction + A. Denis).
Ecole jurassienne et Conservatoire de musique, Delémont (F. Savoye).
Ecole jurassienne de perfectionnement (F. Savoye).
Fédération des sociétés du Pied-du-Jura (A. Denis).
Fondation du Vieux-Bellelay (direction).
Fondation Pierre Voirol pour le musée rural jurassien (F. Savoye et F. Baumgartner).
Fonds de bourses jurassien et biennois (F. Savoye).
Groupement romand des institutions d'assistance publique et privée [GRIAPP] (G. Nusbaumer).
Jura (Région Jura) (F. Lachat).
Jura bernois Petrole SA (F. Savoye).
Ligue suisse pour la protection de la nature [Association cantonale pour la protection de la nature] (L. Grosjean).
Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national (J. Christe).
Parc jurassien de la Combe-Grède (direction).
Pro Doubs (J.-C. Bouvier).
Société coopérative de la loterie Seva (F. Savoye).
Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne – OGG (J. Jobé).
Société jurassienne de développement Pro Jura (F. Savoye).
Société jurassienne d'Emulation (direction).
Société du Musée de la Neuveville (M. Houlmann).
Université populaire jurassienne (direction).

La direction de l'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles avec les sociétés ou organisations suivantes :

Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie (ACBFH).
Cartel romand d'hygiène sociale et morale (HSM).
Caisses Raiffeisen.
Chambre de commerce de Bâle.

Chambre de commerce de Belfort.
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Commission de l'étang de la Gruère.
Conférence économique du trafic romand.
Fédération romande des consommatrices.
Heimatschutz bernois.
Institut jurassien.
Musée jurassien.
Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.
Société pour la protection des rives du lac de Biel.
Société pour la protection des rives du lac de Thoune et de Brienz.
Syndicat d'initiative de Bâle.
Volkswirtschaftskammer des Emmentals.

3.3 Finances

Le résultat du compte d'exploitation de l'exercice 1979 laisse apparaître un excédent de recettes **Fr. 777.15**, alors que le budget 1979, accepté par la dernière assemblée générale à Saint-Ursanne, prévoyait un déficit de Fr. 800.—.

Le 29 novembre 1978, le Conseil-exécutif du canton de Berne nous écrivait:

Tenant compte de la fondation du canton du Jura et conformément à la décision N° 111 prise le 27 mai 1978 par la Fédération des communes du Jura bernois, des subsides de l'Etat ne sont plus versés à l'ADIJ à partir de fin 1978. Dès lors, les arrêtés du Conseil-exécutif N° 4460 du 18 juin 1965 et N° 2871 du 2 août 1972 seront abrogés à compter de cette date (arrêtés financiers).

Le produit de la Seva a atteint la somme de **Fr. 43188.90** tandis que celui de la Loterie à numéros s'est chiffré à **Fr. 68475.—**.

La valeur officielle de l'immeuble (valeur comptable) est de Fr. 182600.—.

Résumé des opérations sur les fonds spéciaux

a) Fonds pour les études et travaux spéciaux

Un prélèvement de Fr. 2450.— est à signaler pour un rapport spécial concernant l'avenir de notre association.

b) Fonds pour la sauvegarde du patrimoine jurassien

Différents prélèvements ont été opérés de ce fonds:

- pour la deuxième étape de la rénovation du «Martinet» de Corcelles, Fr. 2800.—
- pour la restauration d'œuvres d'art dans les églises de Soulce et Corban, resp. Fr. 2000.— et de Fr. 3000.—
- pour la rénovation de l'Eglise Saint-Pierre à Porrentruy, Fr. 2500.—.

En 1979, environ Fr. 20180.— de subventions ordinaires et spéciales ont été octroyées et réparties entre les bénéficiaires suivants:

Interneige 1979, Moutier.
Club jurassien des arts, Moutier.
Marché-Concours, Saignelégier.
Concours hippique, Tramelan.
47^e Fête jurassienne des gymnastes, Tavannes.
Fédération romande des consommatrices.
Commission culturelle, Porrentruy.
Comité d'organisation du Tour de Suisse, Porrentruy.
Combe-Grède, Chasseral.

Restauration de l'Eglise Saint-Pierre, Porrentruy.

«Martinet» de Corcelles.

Rénovation de l'Eglise de Soulce.

Rénovation de l'Eglise de Corban.

Exposition sur les zones humides, Saint-Imier.

Amis pour le Futur, Bassecourt.

Commission jurassienne du tourisme pédestre.

Commission routière jurassienne.

A noter que les subsides et cotisations courantes ne sont pas compris dans ce montant.

4. Activité du comité

La répartition des fonctions au sein de la direction n'a pas changé en 1979:

- président central: M. F. Savoye, Saint-Imier;
- vice-président: M. R. Berdat, Moutier;
- trésorier: M. J. Jobé, Porrentruy;
- assesseur: M. M. Houlmann, Prêles;
- assesseur: M. F. Lachat, Porrentruy.

A partir du 1^{er} avril 1979, les dispositions suivantes furent prises:

1. Les attributions découlant de la fonction de secrétaire général sont reprises collégialement par MM. F. Savoye, président et Mme F. Baumgartner, secrétaire-comptable. Ces deux personnes se répartissent les tâches relatives à l'administration de l'ADIJ.
2. La direction est composée des personnes suivantes: MM. F. Savoye, président, de Saint-Imier, R. Berdat, vice-président, de Moutier, J. Jobé, trésorier, de Porrentruy, M. Houlmann, de Prêles et F. Lachat, de Porrentruy; secrétaire de la direction: Mme F. Baumgartner, de Moutier.
3. Les problèmes ayant plus particulièrement trait au Jura bernois ou au canton du Jura sont traités par: MM. R. Berdat et M. Houlmann en ce qui concerne le Jura bernois et MM. J. Jobé et F. Lachat pour le canton du Jura; la coordination nécessaire est maintenue par le président F. Savoye.

Les délégations désignées par la direction pour les problèmes qui touchent la Fédération des communes du Jura bernois (FJB) et le canton du Jura sont respectivement: MM. F. Savoye, R. Berdat, M. Houlmann et MM. F. Savoye, J. Jobé.

La responsabilité des différentes commissions ne subit pas de modifications. La répartition est la suivante:

M. Rémy Berdat, vice-président:

- commission sociale
- commission économique
- commission pour la formation professionnelle
- commission du tourisme pédestre

M. Jean Jobé, trésorier:

- commission pour l'aménagement du territoire
- commission pour la protection de la nature
- commission pour le trafic ferroviaire
- commission des questions conjoncturelles

M. Marcel Houlmann, assesseur:

- commission routière
- commission agricole
- commission pour la sauvegarde du patrimoine
- commission des forêts et du bois

Quant au président, M. F. Savoye, secondé par Mme F. Baumgartner, il assure la planification globale des activités de l'ADIJ.

4. La rédaction du bulletin «Les intérêts de nos régions» est confiée à M. F. Savoye, de Saint-Imier et à Mme F. Baumgartner, de Moutier.
5. La permanence du secrétariat général est assurée au siège de l'administration de l'ADIJ, rue du Château 2, à Moutier, par M. F. Savoye, président et Mme F. Baumgartner, secrétaire-comptable.
6. Il n'y a plus de secrétariat d'enquêtes.

4.1 Conférence des présidents

Les principaux soucis des présidents de commission, en 1979, furent les suivants:

- a) maintenir l'activité de leurs organes;
- b) assurer l'avenir de l'ADIJ intercantonale à travers leurs commissions.

Trois séances, dirigées par le président central, M. F. Savoye, ont eu lieu en 1979.

4.2 Rencontre des bureaux des «cinq grandes associations» (Emulation, Pro Jura, Université populaire, Institut et ADIJ)

Au cours de deux séances mises sur pied en 1979, l'objet principal des discussions fut l'avenir de nos associations dans le vieux pays jurassien. Ce fut véritablement la préoccupation principale.

Les activités diverses furent effleurées mais les discussions revinrent sans cesse sur le problème: Comment survivre sur le territoire jurassien «d'avant les plébiscites»?

4.3 Bulletin de presse

C'est principalement par son bulletin mensuel «Les intérêts de nos régions» que nous avons fait connaître nos activités. Le tirage moyen, en 1979, a été de 1700 exemplaires par mois.

Voici les différents sujets traités:

- | | |
|-----------|--|
| - janvier | La jeunesse: une poignée d'avenir que l'on a devant soi. |
| - février | Notre santé. |
| - mars | Locaux socio-culturels dans les communes. |
| - avril | Rapport d'activité 1978. |
| - mai | Echos et reflets. |
| - juin | Mosaïque de l'ADIJ. |
| - juillet | Destin de nos voies ferrées. |
| - août | Le bois! vous connaissez? |

- | | |
|-------------|--|
| - septembre | L'énergie: problème complexe et capital. |
| - octobre | ADIJ: au-dessus des frontières. |
| - novembre | La haie – le verger. |
| - décembre | Pages économiques |

Les sujets traités par nos publications ont rencontré un intérêt satisfaisant auprès de nos lecteurs membres, abonnés et occasionnels. En plus des numéros adressés à nos membres et abonnés réguliers, nous avons écoulé une quantité importante de bulletins, de tirages à part vendus au numéro représentant un montant de Fr. 1350.—.

Nos sentiments de gratitude vont aux rédacteurs extraordinaires, aux abonnés ainsi qu'aux annonceurs du Jura et d'ailleurs.

Quant aux comptes du bulletin, ils laissent apparaître un déficit de **Fr. 17 877.30.** (Fr. 19112.60 en 1978).

5. Quel fut notre travail en 1979 ?

Toile de fonds de notre activité durant l'année écoulée

Dès le 1er janvier 1979, le Jura bernois dispose de ses propres structures politiques et le 14 mars 1979, la Fédération des communes du Jura bernois devient une corporation de droit public. Les trois districts du sud du «vieux pays jurassien» se sont structurés. Les diverses sections, comités et groupements se mettent en place, établissent leur programme, passent à l'action. Il en est de même pour le canton du Jura groupant les trois districts du nord du «vieux pays jurassien». Les nouvelles institutions cantonales

se créent et entrent en activité. Les plans et programmes prévus sont acceptés et mis en travail; le nouveau canton se construit.

Nous le disions dans notre rapport précédent: 1979 sera pour nous, ADIJ, l'année des décisions capitales. C'est devenu une réalité. Le 6 octobre 1979, par 151 voix et 8 abstentions, l'assemblée générale de l'ADIJ réunie à Saint-Ursanne décidait le maintien de notre association.

Si l'ADIJ n'a jamais été un rouage de l'Etat, et si notre association n'est pas substantiellement affectée par les institutions mises en place de part et d'autre de la frontière qui divise aujourd'hui l'espace du «vieux pays jurassien», nous, membres dirigeants, devont être conscients que le partage d'un espace, sur lequel nous avons toujours travaillé économiquement, exerce une influence prépondérante sur la poursuite de nos activités.

C'est ce contexte politico-économique, dans cette atmosphère de tension continue, que notre activité s'est tracée un chemin en 1979. L'ADIJ doit-elle demeurer pour faire des différences des Jurassiens, non pas une source de conflit, mais des occasions de réflexion et d'action? Ici aussi, pour répondre à cette interrogation, nous avons tendu tous nos efforts pour résoudre, en 1979, les problèmes qui se sont présentés à notre association.

C'est donc dans ce cadre que prirent place nos activités de l'année dernière.

5.1. Convention ADIJ – FJB

Elle a mis en évidence des tendances, des développements que l'on voyait poindre depuis longtemps déjà. Le 5 mars 1979, nous écrivions au Conseil-exécutif du canton de Berne lui demandant une entrevue pour examiner les intentions de la Direction de l'économie publique du canton de Berne quant aux activités économiques futures de l'ADIJ sur le territoire du Jura bernois. Le 4 avril 1979, il nous fut répondu: «Nous avons prié la Fédération des communes du Jura bernois de prendre contact avec vous afin de discuter les modalités d'exécution de sa décision N° 111 du 27 mai 1978. Le Conseil-exécutif vous recevra après conclusion de ces pourparlers». Ce qui fut fait, en accord avec le Comité central. Le 18 avril, nous écrivions à la Fédération des communes du Jura bernois.

Une première séance eut lieu le 14 mai entre la délégation ADIJ pour les affaires du Jura bernois, MM. Savoye et Berdat (M. Houlmann, malade, étant empêché de se rendre à cette première invitation). La première proposition de la part de la FJB fut la suivante: «L'ADIJ, désignée sous un autre sigle, devrait devenir une association économique de droit privé ayant son siège dans le Jura bernois et ses activités uniquement concentrées sur le territoire du Jura bernois». D'autres points tout aussi inacceptables étaient énoncés à cette séance: membres recrutés uniquement sur territoire bernois, commissions composées en majorité de membres recrutés dans le Jura bernois, etc. Nous avons informé la FJB, par lettre du 16 mai, que nous devions attendre l'assemblée générale de notre association qui, en dernier ressort, prendrait la décision sur préavis du Comité central. Entre-temps, un contact eut lieu encore entre les délégations FJB et ADIJ; il n'apportera rien de bien nouveau si ce n'est que toute nouvelle rencontre était inutile avant l'assemblée générale de notre association, le 6 octobre 1979 à Saint-Ursanne. L'affaire en resta là. Notre assemblée générale eut lieu. La décision prise fut, comme vous le savez: «Ferme décision du maintien de l'ADIJ sur les sept districts du vieux pays jurassien.»

Aussitôt après l'assemblée générale, votre Direction proposait, à la FJB, par téléphone, un entretien entre les deux délégations ADIJ et FJB, le 11 octobre 1979 à Malleray. A cette occasion, une nouvelle proposition ADIJ devait être présentée. La séance eut lieu; la proposition ADIJ étant la suivante: notre association compte 12 commissions, une de celles-ci serait réservée uniquement aux activités économiques du Jura bernois. Très autonome mais placée dans le cadre de notre association, cette commission serait formée de membres de l'ADIJ résidant dans le Jura bernois et qui seraient chargés des relations avec les autorités économiques de cette partie du canton de Berne. Toute affaire découlant du Jura bernois serait conclue par cette commission; la comptabilité serait séparée de celle de l'ADIJ; les subventions du canton de Berne et de la SEVA seraient réservées uniquement aux activités sur le territoire bernois, etc. Cette proposition inté-

ressa la délégation FJB qui nous promit un projet de convention. Le 29 octobre, nous nous sommes réunis à nouveau. Auparavant, nous avions reçu le projet de convention susmentionné... qui prévoyait la constitution immédiate d'une société provisoire pour le développement de l'économie du Jura bernois (SED). Cette société préparerait la mise en place ultérieure d'une Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP). En même temps, elle veillerait au fonctionnement des commissions de l'ADIJ dans le Jura bernois, dans la mesure où ces commissions auraient encore un rôle à jouer. La Direction examina ce premier projet qui fut discuté et revu en date du 29 octobre, puis en séance extraordinaire, le 15 novembre. Entre ces deux dates, inutile de dire que de nombreux contacts téléphoniques furent pris avec la délégation de la FJB; des réunions de délégations restreintes eurent lieu. Enfin, le 15 novembre, la Direction, puis le Comité central acceptent la convention proposée. Quelques amendements sont retenus, ceux-ci sont acceptés par le FJB, le 4 décembre 1979. Une délégation de l'ADIJ, une délégation du Conseil de la FJB et le président des assemblées de la FJB se rencontrent pour examiner ensemble la situation des relations ADIJ - FJB. Il est alors décidé de demander au Conseil de la FJB, le report de son assemblée qui devait se tenir le 28 novembre 1979. Voici le communiqué qui a paru le 19 novembre à ce sujet: «La prochaine assemblée de la Fédération des communes du Jura bernois ne se tiendra pas le 28 novembre, comme annoncé dernièrement. En effet, cette séance a été reportée à fin janvier 1980, en raison des négociations qui se poursuivent entre l'ADIJ et la FJB. Le dossier qui traitera des institutions apparentées, ainsi que le projet de convention avec l'ADIJ ne contient pas encore les remarques de toutes les instances concernées. Afin de le compléter, le Conseil de la FJB a jugé bon de s'octroyer un délai supplémentaire.» Le 12 décembre: nouvelle séance entre les délégations de l'ADIJ et de la FJB. La convention proposée entre les deux délégations de la FJB et de l'ADIJ a été discutée au Conseil de la FJB au cours de sa séance du 10 décembre 1979. Quel fut son sort? On ne marche pas! fut la réponse de la

majorité du Conseil de la FJB. Il est déclaré en outre: «Il nous faut créer seuls notre propre association économique en-dehors de l'ADIJ.» Cela nous fut communiqué au cours de la séance du 12 décembre 1979.

Nous concluerons ce chapitre par les paroles qu'a prononcées notre vice-président, M. Rémy Berdat, en défendant la position de l'ADIJ, au cours de l'assemblée des délégués de la Fédération des communes du Jura bernois, le 30 janvier, qui coula définitivement la convention ADIJ - FJB :

«... C'est avec une grande largeur de vue que l'ADIJ a participé à de longs et initialement fructueux pourparlers avec la FJB qui était devenue en quelque sorte, le passage obligé. Nos discussions étaient empreintes de cordialité et marquées d'une volonté de collaboration intelligente. Une convention circonscrite a été mise sur pied, on vous l'a dit, sur des bases correctes et现实的, elles aussi, en vue de trouver une forme adéquate de collaboration dans l'intérêt bien compris du Jura bernois. A cet égard, il avait été tenu parfaitement compte de l'existence de nouvelles frontières cantonales. Nous avions imaginé cette collaboration en prenant en considération dans leur esprit, les exigences formulées par la SEVA tout particulièrement...»

«... Je voudrais souligner ici la probité intellectuelle des négociateurs de la FJB, probité qui correspondait au demeurant à l'honnêteté des négociateurs de l'ADIJ. Une entente était intervenue d'une manière objective et même progressiste. Or, ces efforts ont été réduits à néant par le Conseil de la Fédération qui, à mon avis, n'a pas su éviter peut-être l'écueil de la politique politicarde. La souplesse de la Direction et du Comité central de l'ADIJ avait sans doute désarçonné certains stratèges. Je tiens à déclarer à cette tribune que le Conseil de la Fédération porte, à lui seul, la responsabilité de l'échec inattendu des pourparlers engagés. Cette attitude ne s'inscrit pas dans la perspective d'une normalisation de la vie politique et sociale dont nous avons besoin. On a dressé un 38e parallèle, ce qui ne devrait jamais exister en matière économique. Une nouvelle Chambre d'économie publique est donc née ou va naître,

c'est un fait. Elle aura désormais son rôle à jouer. Le réalisme doit l'emporter sur l'amer-tume...»

5.2. Rencontres entre le Département de l'économie publique de la République et Canton du Jura et l'ADIJ

Le 29 octobre 1979, M. J.-P. Beuret, Ministre de l'économie publique de la République et Canton du Jura déclarait:

«Le développement de l'économie constituera, à n'en pas douter, une des tâches prioritaires de l'Etat du Jura au cours de ces dix premières années...»

Le 28 août 1978 déjà, nous nous approchions du bureau de l'Assemblée constituante jurassienne mettant nos services, nos connaissances et nos activités à la disposition de l'ensemble de la collectivité jurassienne.

Le 5 mars 1979, notre association d'utilité publique reprenait contact avec le Gouvernement de la République et Canton du Jura. Nous demandions une entrevue qui fut fixée au 2 avril 1979. A la suite de cette rencontre, le Gouvernement jurassien arrêtait en date du 6 avril, ce qui suit:

1. Le gouvernement autorise l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) à poursuivre son activité sur le territoire de la République et Canton du Jura, à titre transitoire, jusqu'au 31 décembre 1979.
2. Jusqu'à cette date, l'association sera subventionnée pour la part incomptant au nouveau canton selon le principe appliqué, en 1978, par le canton de Berne.

Une subvention de Fr. 17500.— nous est octroyée.

Le 4 septembre 1979, nous reprenions contact avec le Ministre de l'économie publique J.-P. Beuret, lui demandant de pouvoir exposer nos projets quant à l'avenir de notre association. Le 21 septembre et le 26 novembre, la délégation ADIJ (MM. Savoye et Jobé) pour les affaires du canton du Jura, était reçue par M. J.-P. Beuret et ses collaborateurs. Les décisions de notre assemblée générale à Saint-Ursanne ont été expliquées. La restructuration de l'ADIJ ainsi que le programme d'activité, les comptes 1979, le projet de 1980 et la mise en place d'une commission économique du canton du Jura

(appelée aussi section économique du Jura) ont été annoncés. Tout est actuellement à l'étude. Nous espérons pouvoir continuer à remplir financièrement et pratiquement nos devoirs de Chambre d'économie et d'utilité publique de droit privé auprès de la population du nouveau canton.

5.3. Relations SEVA – ADIJ

L'ADIJ est membre fondateur de la SEVA (Société coopérative). En tant que membre régulier, l'ADIJ bénéficie d'une part des rendements annuels de la SEVA et de la Loterie à numéros.

Peuvent être membres de la société coopérative, des collectivités de droit public ayant leur siège dans le canton de Berne et qui visent des buts d'utilité publique et culturel à la faveur d'une autorisation du Conseil-exécutif pour la protection des rives des lacs naturels et la promotion du tourisme (art. 3 des statuts de la SEVA).

Le président de l'ADIJ est membre du comité de la SEVA.

Régulièrement, chaque année, et ceci jusqu'à fin 1978, notre association a bénéficié des subventions de la SEVA. Le 29 novembre 1978, le Conseil-exécutif du canton de Berne nous écrit: «Tenant compte de la fondation du canton du Jura et conformément à la décision N° 111, prise le 27 mai 1978 par la Fédération des communes du Jura bernois, des subsides de l'Etat ne sont plus versés à l'ADIJ à partir de fin 1978. Dès lors, les arrêtés du Conseil-exécutif N° 4460 du 18 juin 1965 et N° 2971 du 2 août 1972 seront abrogés à compter de cette date.»

Se basant sur cette décision, le Comité de la SEVA entame des négociations avec l'ADIJ. Nous ne reviendrons pas sur tout le détail des pourparlers et des nombreuses rencontres qui ont eu lieu entre le délégué de l'ADIJ à la SEVA et le président ou la Direction de la société coopérative SEVA. Qu'il soit simplement mentionné ici que le président de l'ADIJ, appuyé par la Direction et le Comité central, a débuté ses entretiens le 24 août 1978 déjà, pour se poursuivre le 29 septembre, le 10 octobre et le 30 novembre. A la suite des expertises et de l'avis de droit donné par MM. les professeurs F. Gygi et M. Kummer de

Berne sur l'interprétation de l'article 3 des statuts SEVA (qualité de membre, voir plus haut), le président Huber nous écrivit ce qui suit:

«Les statuts de la SEVA ne permettent pas à ses membres d'exercer une activité en faveur d'un territoire ou de populations hors du canton de Berne. Un recours contre pareille interprétation de l'art. 3, alinéa 1 de nos statuts, n'aurait aucune chance d'aboutir, déclarent MM. le professeur Gygi et Kummer. Selon l'art. 4, alinéa 2, la qualité de membre s'éteint dès le moment où les conditions de l'art. 3, alinéa 1 ne sont plus remplies. Consultés sur l'opportunité d'une révision des statuts, MM. Gygi et Kummer donnent le conseil de n'en rien faire. Surtout, disent-ils, pas de «modification», peut-être, si la SEVA le juge utile, une «clarification» en ce sens que nous pourrions ajouter à l'art. 3, alinéa 1, dernière ligne, entre «Für die Werbung» et «tätig sind», «ausschliesslich zugunsten des Kantons Bern und seine Bevölkerung». Il appartient donc à notre comité de décider s'il faut procéder à cet éclaircissement.»

Le 4 septembre 1979, la situation nous est communiqué par la SEVA:

«*Interprétation authentique de l'art. 3 de nos statuts*

Les deux experts consultés, MM. les professeurs F. Gygi et M. Kummer, arrivent à la conclusion qu'une société intercantionale ne peut pas être membre de la SEVA.

«*Compétences du Conseil-exécutif (art. 3 de nos statuts)*

- Le Conseil-exécutif a décidé de ne plus verser de subventions à l'ADIJ, à partir du 1er janvier 1979.
- Par lettre du 10 août 1979, la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes nous communique: «l'activité d'intérêt public exercée jusqu'au 31 décembre 1978 par l'ADIJ est prise en charge par une institution en voie de création par le Fédération des communes du Jura bernois.»

Le 30 novembre 1979, après consultation avec notre expert-conseil, nous écrivions à la Direction de la SEVA, la lettre suivante:

«Monsieur le président,
Messieurs,

L'ADIJ, Chambre d'économie et d'utilité publique, ayant son siège à Moutier, est membre fondateur de la SEVA. En tant que membre de cette société coopérative, l'ADIJ reçoit annuellement une part du rendement net de la Loterie SEVA et de la Loterie à numéros. Depuis votre lettre du 24 août 1978, le problème de l'octroi des montants financiers qui nous étaient versés jusqu'à fin 1978 a été posé, c'est-à-dire que le financement des associations jurassiennes, membres de la SEVA, était dès lors en discussion.

Une révision des statuts de la SEVA fut prévue initialement par le Comité au cours de la séance du 24 août 1978. Lors de cette même réunion, il a été également examiné la réduction, de moitié environ, de notre quote-part SEVA (voir votre lettre du 30 novembre 1978), cela à la suite de la votation fédérale du 24 septembre 1978 consacrant l'existence du canton de Berne dans ses nouvelles frontières.

Puis, au cours de la séance du Comité du 16 mars 1979, il fut décidé, après examen du rapport des professeurs Gygi et Kummer, que la modification envisagée des statuts de la SEVA n'était plus nécessaire. Un nouveau délai est alors octroyé à l'ADIJ pour présenter de nouveaux statuts remplissant les conditions de l'art. 3 des statuts SEVA. Cela revient à dire que le Jura bernois doit continuer à bénéficier des prestations financières de la SEVA.

La Fédération des communes du Jura bernois (FJB) est mise au courant de cette situation, le 25 mai 1979, par la Direction de la SEVA.

L'assemblée générale de notre association est reportée au mois d'octobre.

Les contacts FJB – ADIJ sont repris.

L'assemblée générale de l'ADIJ du 6 octobre 1979 décide de maintenir son activité au-dessus des frontières politiques; elle demande également une restructuration de l'ADIJ. Une convention FJB – ADIJ est étudiée et préparée au cours de ces derniers mois. Plusieurs séances se succèdent pour aboutir à une convention que le Comité central de l'ADIJ appuie, en y apportant encore quelques modifications, acceptées par le Conseil

de la FJB. Le 19 novembre 1979, la FJB, qui prévoyait présenter ladite convention au cours de son assemblée générale du 28 novembre, nous informe que certaines remarques des autorités cantonales l'obligent à réexaminer la convention projetée. L'assemblée générale de la FJB est alors reportée en février 1980.

Ces circonstances retardent la mise en place de nos nouvelles structures ainsi que les contacts avec le canton de Berne, la SEVA, etc. La Chambre d'économie du Jura bernois, qui devait être créée en collaboration avec l'ADIJ, voire au sein de l'ADIJ, n'est pas sur pied. Cela étant, l'ADIJ a continué, en 1979, d'exercer en grande partie et comme précédemment, son activité sur le territoire du Jura bernois. Ses commissions : formation professionnelle, protection de la nature, aménagement du territoire, tourisme pédestre, trafic ferroviaire problèmes conjoncturels, pour ne citer que les plus importantes, ont continué à rendre service aux populations du Jura bernois. Une comptabilité séparée prévue, démontre déjà que, pour 1979, l'ADIJ, qui a son siège à Moutier – nous le soulignons – a dépensé sur le territoire du Jura bernois plus de Fr. 40000.— cela sans compter les frais de l'appareil administratif.

Le Conseil-exécutif, dans sa lettre du 29 novembre 1978, nous informait que « Tenant compte de la fondation du canton du Jura et conformément à la décision N° 111 prise le 27 mai 1978 par la Fédération des communes du Jura bernois, des subsides de l'Etat ne seront plus versés à l'ADIJ à partir de fin 1978 ». Nous vous signalons que rien n'est mentionnée quant à la non-reconnaissance du caractère de droit privé de Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois attribué à l'ADIJ, le 25 mars 1952, par décision du Conseil-exécutif du canton de Berne.

L'ADIJ a donné réponse au Conseil-exécutif, après avoir pris plusieurs renseignements complémentaires auprès de la Chancellerie d'Etat. Le Conseil-exécutif nous a informés qu'il nous recevrait après la conclusion des pourparlers FJB – ADIJ.

Nous en sommes là, à ce jour (fin novembre 1979).

L'ADIJ a continué, en 1979, à travailler sur le territoire du Jura bernois et dans l'intérêt de

cette région. L'ADIJ n'a donc pas du tout démerité. Ces efforts tendant à trouver une solution appropriée à la situation nouvelle créée par le vote du 24 septembre 1978, sur le territoire du Jura bernois, sont reconnus par la FJB.

En tant que membre fondateur et membre de la SEVA, nous vous demandons de bien vouloir réexaminer votre décision du 16 mars 1979 concernant :

- a) le délai, 31 décembre 1979, pour vous présenter les nouveaux statuts de l'ADIJ et le reporter à une date ultérieure (nous proposons le 30 juin 1980);
- b) la possibilité pour l'ADIJ de recevoir, encore en 1979, la part qui lui est attribuée en tant que membre de la SEVA, des montants nets de la Loterie SEVA et Loterie à numéros.

Nous nous permettons de motiver cette demande ainsi qu'il suit :

Nos activités se sont maintenues, en 1979, sur territoire du Jura bernois. Celles-ci n'ont été exercées que partiellement par quelques commissions de la FJB. Les pourparlers, qui se sont poursuivis ces huit derniers mois entre la FJB et l'ADIJ, n'ont pas encore abouti à une conclusion définitive. Le Conseil-exécutif du canton de Berne attend les conclusions de ces pourparlers pour nous recevoir. Les montants octroyés par les instances subventionnantes bernoises ne sont et ne seront utilisés qu'en faveur des activités touchant le territoire du Jura bernois. Il est entendu qu'ils feront l'objet d'une comptabilité séparée. Il est également certain que les pourparlers avec la FJB se poursuivront et que les nouvelles structures de l'ADIJ, demandées par l'assemblée générale du 6 octobre 1979, seront mises sur pied.

C'est en tant que membre fondateur de la SEVA que nous nous permettons, aujourd'hui, de vous adresser la demande de reporter à plus tard l'application des décisions prises par le Comité de la SEVA, en date du 16 mars 1979.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir examiner avec bienveillance le contenu de cette lettre que nous nous devions de vous adresser au terme de nos activités 1979, tout en considérant les efforts faits, de

part et d'autre, entre la FJB et l'ADIJ en vue de la création, sur une base de droit privé, d'une Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois...»

Le 17 décembre 1979, nous recevions la réponse ci-dessous:

«Monsieur le président,

Messieurs,

En main votre aimable lettre du 30 novembre écoulé qui a retenu toute notre attention.

La situation nous paraît claire. Le point de vue de la SEVA a été expliqué en long et en large dans les correspondances et les entretiens que nous avons eus avec votre association et son président.

Nous résumons. Seule une association exclusivement cantonale peut être membre de la SEVA. Or, depuis le 1er janvier 1979, l'ADIJ est une association intercantionale.

Par surcroît, le Gouvernement nous a communiqué, en date du 19 septembre écoulé, que notre activité n'était plus reconnue d'utilité publique sur le territoire du canton de Berne. Ceci, depuis le 1er janvier 1979. Ce fait est déterminant. Dans sa lettre, le Gouvernement ajoute que l'activité d'intérêt public exercée jusqu'à cette date par l'ADIJ est prise en charge par une institution en voie de création par la FJB.

Vous comprendrez donc qu'il ne *nous est pas possible de vous fixer un nouveau délai*. Ce sera en effet à la nouvelle «institution en voie de création par la FJB» de nous présenter ses statuts accompagnés d'une demande d'admission.

En ce qui concerne le versement de la quote-part SEVA pour 1979, nous sommes en possession d'une expertise du professeur F. Gygi, selon laquelle notre association n'a aucune obligation en la matière.

Nous regrettons de ne pas pouvoir vous donner une réponse favorable.

Cependant, sachez que le Comité de la SEVA tient beaucoup à ce que deux sociétés du Jura bernois deviennent membres de la SEVA. Nous vous saurions gré de prêter votre concours pour que ces deux institutions remplissant les conditions de nos statuts voient le jour dans les délais les meilleurs.»

Nous continuons les pourparlers concernant notre appartenance à la SEVA, en 1979, et en

tous les cas, notre droit aux subventions de l'année dernière. L'assemblée générale de la SEVA a eu lieu le 27 mars 1980. Le président central fut remercié. A cette occasion il s'est permis, à la fin de l'assemblée, d'élever une protestation contre l'exclusion de l'ADIJ de la société coopérative SEVA.

5.4. Commission de la formation professionnelle

Un des fleurons de l'activité de cette commission est, depuis 22 ans, la Journée des apprentis méritants des sept districts jurassiens. La politique a malheureusement détruit, en 1979, l'espoir de mettre sur pied une telle manifestation.

Comme à l'accoutumée, toute la cérémonie avait été prévue; la date retenue était le 26 octobre 1979. Plusieurs personnalités furent contactées, des entretiens téléphoniques et privés ont eu lieu entre M. F. Savoye et M. O. Nickler, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle à Berne d'une part et M. G. Bédat, chef du Service de la formation professionnelle du canton du Jura. Finalement, le 25 octobre, la Direction de l'ADIJ, devant le refus catégorique de M. O. Nickler d'autoriser la mise sur pied, pour l'ensemble des sept districts jurassiens d'une journée en l'honneur des apprentis méritants, a décidé d'annuler la manifestation.

Les raisons principales de cette décision sont les suivantes:

- a) ne pas «gâcher» les contacts qui s'étaient établis avec la FJB en relation avec le projet de convention FJB – ADIJ;
- b) faciliter la mise sur pied de la manifestation de 1980.

La commission de la formation professionnelle a reconnu, que pour des motifs politiques, il était très difficile de mettre sur pied la manifestation habituelle et a elle-même proposé cette annulation à la Direction de l'ADIJ.

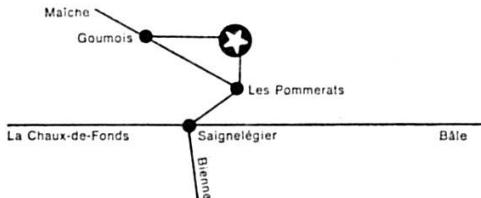
Les apprentis méritants du Jura bernois ont reçu une lettre de félicitations de la FJB ainsi qu'un message de l'Office cantonal de la formation professionnelle de Berne accompagné d'un bon de librairie.

Les apprentis méritants du canton du Jura furent gratifiés d'une lettre du Service de la formation professionnelle de ce canton ainsi que d'un bon d'une valeur de Fr. 50.—.

Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HÔTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat 066 75 56 63
DELÉMONT	HÔTEL DE LA BONNE-AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert de mars à décembre	Famille W. Courto 066 22 17 58
DELÉMONT	BUFFET DE LA GARE Relais gastronomique Salles pour banquets et sociétés	Famille P. Di Giovanni 066 22 12 88
DELÉMONT	HÔTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres tout confort Salles pour banquets et sociétés	Roland Broggi 066 22 17 77
DEVELIER	HÔTEL DU CERF Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis 066 22 15 14
GLOVELIER	RESTAURANT DE LA POSTE Salles pour banquets, noces, sociétés - Deux salles à manger accueillantes Bien situé au cœur du Jura	Fam. M. Mahon-Jeanguenat 066 56 72 21
MOUTIER	HÔTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	Mme L. Lötscher 032 93 41 61
MOUTIER	HÔTEL SUISSE Rénové - Grandes salles - Chambres tout confort	Famille José Brioschi 032 93 10 37
MOUTIER	CASA D'ITALIA Restaurant - Bar - Gril - Pizzeria	032 93 40 38



HOTEL-RESTAURANT MOULIN-JEANNOTTAT

Truites aux fines herbes
Pain de ménage cuit au four à bois
Dortoirs pour groupes

Famille P. Dubail-Girard
Tél. 039 51 13 15

PORRENTRUY HÔTEL TERMINUS

Hôtel avec douches - Bains - Lift L. Corisello-
Restaurant français - Bar-discothèque - Schär
Salle de conférence 066 66 33 71

REUCHENETTE HÔTEL DE LA TRUITE

Découvrez le charme de cette hostellerie - Nicklaus
Salles pour mariages et banquets - Cham- Kalbermatten
bres - Salle de conférence pour 30 pers. 032 96 14 10

SAIGNELÉGIER HÔTEL BELLEVUE

Cent lits - Chambres (douche et W.-C.)
Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aménagés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond

SAIGNELÉGIER HÔTEL DE LA GARE ET DU PARC

Salles pour banquets et mariages - Chambres tout confort, très tranquilles M. Jolidon-Geering
039 51 11 21/22

SAINT-IMIER **BUFFET DE LA GARE**

Grande carte - Spécialités de raclette et fondue - Salles pour sociétés, noces et banquets - Terrasse ombragée Fam. Jean Savioz **039 41 20 87**

SAINT-IMIER HÔTEL DES XIII-CANTONS

C. et M.
Zandonella
039 41 25 46

TAVANNES HÔTEL ET RESTAURANT
DE LA GARE

Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine soignée et ses vins de choix - Petites salles pour sociétés - Parc pour autos et cars

Ainsi, pour éviter de nouveaux conflits politiques, et après plusieurs mois d'interventions, de négations et de discussions, fut «solutionné» le problème d'aujourd'hui délicat de la mise sur pied de la Journée des apprentis méritants instaurée et organisée, depuis 22 ans, par l'ADIJ.

5.5. Fondation Pierre Voirol pour le musée rural des Genevez

La restauration du bâtiment du Musée rural s'est poursuivie en 1979. Elle a été marquée par la fin des grands travaux d'extérieur et le démarrage progressif des travaux d'aménagement intérieur. Une partie du pan nord du toit du Musée était encore recouverte de tuiles. Le pan nord tout entier est maintenant recouvert de bardaques, rendant à l'aspect extérieur du Musée son unité esthétique.

L'aménagement intérieur a été ponctué d'un événement inattendu ; la découverte d'un escalier en colimaçon. Alors que des ouvriers s'employaient à refaire l'escalier en bois menant au 1er étage, ils mirent à jour une cavité dont personne ne s'expliquait l'origine et l'utilité. Poussant plus avant leurs investigations, ils découvrirent une marche, puis plusieurs, puis tout un escalier. Cette découverte répondait aux questions restées en suspens concernant l'accès au 1er étage de la ferme du Musée. On ne connaît pas d'escalier tournant dans les fermes du Haut-Plateau. Cet exemplaire est unique et témoigne de l'ancienneté du bâtiment.

Pour le reste, les travaux de menuiserie, charpenterie, d'électricité vont leur train, au gré de la disponibilité des artisans et des ressources pécuniaires de la Fondation.

Nous aimerais terminer cette année des travaux commencés il y a trois ans déjà. C'est essentiellement une question de sous. Et nous sommes sur ce point totalement dépendants de la générosité du public et de la compréhension des autorités constituées. C'est dire combien notre situation est malaisée.

5.6. Journées d'information sur la croissance de l'entreprise

Fixées primitivement en octobre – novembre 1979, ces journées ont dû être reportées en 1980, pour des raisons d'indisponibilité des

animateurs. Elles seront annoncées dans le programme des cours de l'Ecole jurassienne de perfectionnement professionnel de 1980-81.

5.7. Commission ferroviaire

Nous avons collaboré à la présentation de la nouvelle conception globale suisse des transports, par la publication dans notre bulletin (juillet 1979) des exposés faits lors d'un stage mis sur pied par l'Université jurassienne intitulé : «Nos chemins de fer sont-ils menacés ?»

En ce qui concerne le réseau des transports, le Conseil-exécutif du canton de Berne a émis deux réserves importantes au sujet de deux sections du réseau. Ces réserves allaient être appuyées également par notre commission ferroviaire.

Les deux variantes finales prévoient une nouvelle transversale ferroviaire est-ouest (que l'on appelle aussi fréquemment ligne rapide Berne - Olten). Or, le gouvernement doit tenir compte, à ce sujet, d'une motion acceptée par le Grand-Conseil et invitant le Conseil-exécutif à s'opposer, par tous les moyens dont il dispose, à la construction de cette ligne directe. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il faut s'efforcer, en premier lieu, d'améliorer le rendement du tronçon existant (Yverdon - Neuchâtel - Biel - Olten). Il n'y aurait lieu de songer à la construction d'une nouvelle transversale ferroviaire que s'il fallait disposer d'une solution de rechange à opposer à la construction d'une autoroute transversale.

Quant au réseau routier, le Conseil-exécutif exige, pour des raisons de politique des transports, que la liaison reliant le Jura au plateau central (Transjurane) se poursuive en direction de Biel, et non en direction d'Oensingen.

Les CFF ont donné suite, à nos demandes concernant les horaires. Voici, en résumé, les résultats des désirs exprimés par notre commission ferroviaire :

Ligne 35 : Biel - Delémont - Bâle

Le départ du train régional N° 3350 Bâle - Delémont sera retardé de cinq minutes à Laufon et sera ainsi fixé à 15 h. 12 et l'arrivée

à Delémont, à 15 h.31. Les CFF tiennent ainsi compte des besoins de l'Ecole secondaire de Laufon.

Le train de service N° 33429, qui, jusqu'à présent, ne pouvait être utilisé pour le transport des personnes qu'entre Granges-Nord et Moutier, pourra, à l'avenir, être également mis à la disposition des voyageurs à partir de Bienne du lundi au vendredi (départ de Bienne à 11 h. 50). Ce train ne figurera pas dans l'indicateur des chemins de fer mais sera annoncé par des affiches locales. Il est principalement institué pour les élèves de Moutier qui pourront ainsi prendre le repas de midi à la maison.

Ligne 38: Bienne - La Chaux-de-Fonds

Il y aura deux nouveaux trains régionaux qui circuleront du lundi au vendredi: le train N° 3271 Sonceboz - Cortébert (départ de Sonceboz à 18 h. 29) et le train N° 3272 Cortébert - Sonceboz (départ de Cortébert à 18 h. 40). Ces trains seront en premier lieu au service des personnes se déplaçant pour leur travail. Ils permettent d'avoir des communications directes en partance et en direction de Bienne, Berne, Moutier et Delémont.

Le train de service N° 33298, qui pouvait, jusqu'à présent, être utilisé pour le transport des voyageurs entre La Chaux-de-Fonds et Saint-Imier, circulera dorénavant tous les jours, à l'exception du samedi, et sera prolongé jusqu'à Bienne. Il quitte La Chaux-de-Fonds à 22 h. 55 et, après Saint-Imier, dessert également Courtelary et Sonceboz. Il sera ainsi plus facile de se rendre le soir de La Chaux-de-Fonds au vallon de Saint-Imier. La poursuite des activités actuelles de notre commission ferroviaire sera impossible durant les années à venir. L'absence, depuis bientôt deux ans, des représentants du Vallon de Saint-Imier et de la vallée de Tavannes le démontre. La FJB et la République et Canton du Jura prendront en charge, pour leur territoire respectif, les négociations jusqu'ici menées par l'ADIJ. Cette procédure «divisée» présente un grave danger: la défense de la ligne Bâle - Delémont - Bienne ne sera plus assurée. La transformation de la commission ferroviaire actuelle est envisagée. La nouvelle commission réunirait des représentants des cantons de Bâle-Ville, du Jura, de Berne, de Soleure, du Laufonnais et de la Fédération

des sociétés du Pied-du-Jura (essentiellement représentée par le canton de Neuchâtel). L'initiative de cette création reviendrait à l'ADIJ. Les tâches de cette commission restent encore à définir. Elles seraient à négocier en collaboration avec les offices cantonaux des transports.

5.8. Commission pour la protection de la nature

L'activité de cette commission s'est poursuivie dans de multiples secteurs:

- I. Action vergers – arbres fruitiers.
- II. Action sur la protection des cours d'eau: la Birse, de Courrendlin à Soyhières, les méandres de la Suze, de Pery à Cortébert, l'Allaine, en aval et en amont d'Alle.
- III. Nos réserves naturelles: les rochers du Midi, la Réchesse, la Doux, le versant sud du Chasseral, la digue de l'étang des Royes.

Il faut rappeler ici que l'année 1979 était consacrée aux haies. Un bulletin spécial a été édité sur ce sujet en même temps que sur les vergers de nos régions (novembre 1979). Nous suivons de très près la formation d'une section romande de la Ligue suisse de la protection de la nature pour le Jura (Mme L. Bouvier) et d'une sous-section bernoise pour le Jura bernois (M. F. Gauchat).

5.9. Energie

Le problèmes de l'énergie fait couler beaucoup d'encre. Nous avons mis à disposition de l'Université populaire les pages de notre bulletin, pour la publication des débats de son VII^e stage: «Energie: quel choix pour demain?»

5.10. Commission de la Sauvegarde du patrimoine jurassien

Les affaires traitées, et pour la plupart solutionnées, sont les suivantes:

- Transformation de la Theurillate, Les Breuleux;
- Pierre-Percée de Courgenay;
- Corps de garde de Grandval;
- Hôtel du Soleil à Develier;
- Transformation de l'ancienne cure de Bassescourt;
- «Martinet» de Corcelles (voir bulletin du mois de juin 1979);

- Rénovation du toit de bardeaux de la ferme qui abritera le futur musée rural jurassien aux Genevez.

Notre appui a également été accordé aux travaux de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ).

L'ADIJ a jeté les bases d'une section cantonale jurassienne du «Heimatschutz».

Pour terminer, n'omettons pas de mentionner, la mise sous protection, par un toit ad hoc, de l'inscription romaine de Pierre-Pertuis. L'ADIJ a contribué financièrement et administrativement à la réalisation de ce travail aujourd'hui terminé.

5.11. Commission routière jurassienne

Au cours de l'année 1979 la CRJ a tenu trois séances importantes, soit en juin, en août et en décembre. Ces séances ont traité principalement du problème de l'avenir de la CRJ dans le cadre du nouveau canton ainsi que le programme routier 1980.

Lors de la séance du 13 juin, M. Eckert a fait un exposé remarquable sur la conception globale des transports. Un sondage suisse a établi par ordre d'importance les critères suivants pour la construction des routes principales:

- 1) environnement
- 2) besoins
- 3) rentabilité,

alors que pour les habitants du canton du Jura l'ordre est différent, soit:

- 1) besoins
- 2) environnement
- 3) rentabilité.

La conférence romande des directeurs des travaux publics a prévu des objectifs prioritaires dont la Transjurane fait partie par l'axe Boncourt - Delémont - Moutier - Oensingen. Lors de cette même séance, M. Robert Lévy a fait un long exposé sur la déviation de Soyhières, projet qui est à l'étude depuis 40 ans environ. Il ressort de cet exposé que ce travail est prioritaire dans le nouveau canton, ceci d'autant plus que le 50 % des frais est à la charge des CFF, le 25 % à la charge de la Confédération, ce qui donne une charge de 25 % seulement pour le canton du Jura. Remarquons tout de même que la déviation Sud de Delémont et la déviation de Soyhières sont deux projets complémentaires. Toutefois

la déviation de Soyhières est financièrement plus intéressante pour le canton alors que la déviation Sud de Delémont en est encore au stade de l'avant-projet et de l'étude des différentes variantes. Il a été décidé à l'unanimité des membres présents que le bureau de la CRJ écrirait une lettre à François Mertenat, ministre de l'Environnement et de l'Equipment, pour demander que les travaux de la déviation de Soyhières soient exécutés en priorité tout en admettant la complémentarité de ces travaux avec la déviation Sud de Delémont.

La séance du 25 août 1979 a été principalement consacrée à l'avenir de la CRJ dans le cadre du canton du Jura. Il a été décidé que la CRJ ne devait en tous les cas pas être dissoute. Le bureau a été chargé d'écrire aux Autorités du canton de Berne et du Gouvernement jurassien pour demander si la CRJ dans ses structures actuelles était encore considérée comme interlocutrice valable pour l'ancienne partie du canton et qu'elle soit officiellement considérée comme interlocutrice privilégiée dans le nouveau canton du Jura. Il est également ressorti de la discussion qu'il serait souhaitable que la CRJ puisse servir d'intermédiaire entre le canton de Berne et le canton du Jura pour traiter tous les problèmes routiers intercantonaux.

La séance du 12 décembre a été principalement consacrée une fois de plus au problème de la CRJ dans le cadre du nouveau canton ainsi qu'aux réponses données par les gouvernements bernois et jurassien aux deux lettres envoyées. Il ressort de ces lettres que le gouvernement jurassien par son ministre François Mertenat, reconnaît à la CRJ sa qualité de représentante principale des usagers de la route domiciliés dans le Jura et autorise ses services et plus particulièrement le services des ponts et chaussées à requérir l'avis de la CRJ chaque fois que cela s'avérera nécessaire. Quant à la réponse de la direction des travaux publics du canton de Berne, elle est beaucoup nuancée sinon pratiquement négative et fait remarquer que les domaines de la CRJ seront repris par une nouvelle commission routière de la FJB. On note toutefois que le canton de Berne envisage facilement une collaboration technique avec les organes du nouveau canton. Ces

deux lettres donnent lieu à une longue discussion de laquelle il ressort qu'il faut absolument étudier un projet de réorganisation basée sur les vœux des quatre associations formant la CRJ. Le schéma devrait prévoir une commission Nord et une commission Sud ainsi qu'une commission faîtière qui siégerait au moins une fois par année. La deuxième partie de la séance a été consacrée à un exposé de M. Eckert sur le programme routier 1980 duquel il ressort que dans le cadre des routes principales l'accent a été mis sur la préparation de grands ouvrages tels que la

déviation de Soyhières et la déviation Sud de Delémont. Concernant la déviation Sud de Delémont, M. Eckert précise qu'un concours d'ingénieurs sera organisé pour les deux grands ouvrages d'art de cet objet. Remarquons également qu'une somme de Fr. 400 000.— est prévue pour les différentes études de la Transjurane dont le projet définitif sera mis à l'enquête publique dans toutes les communes au printemps 1980.

Nous pensons ainsi avoir brièvement résumé les activités de la CRJ en 1979.

5.12. Commission du tourisme pédestre

A. Balisage

Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments

Ajoie (G. Stadelmann)		5 indicateurs
6 itinéraires		
Delémont (V. Airoldi)		14 indicateurs
tous les itinéraires		
Franches-Montagnes (G. Farine)		-
6 itinéraires		
Laufon (H. Steiner)		65 indicateurs
tous les itinéraires		
Raimeux (R. Kaltenrieder)		5 indicateurs
tous les itinéraires		
Moront (F. Tschanz)		4 indicateurs
18 itinéraires		
Montoz (H. Studer)		-
10 itinéraires		
Vallon de Saint-Imier		
et Montagne du Droit/Ouest (A. Schaffter)		
16 itinéraires		28 indicateurs
Vallon de Saint-Imier		
et Montagne du Droit/Est (A. Schaffter)		
13 itinéraires		4 indicateurs
Chasseral (H. Studer)		
12 itinéraires		<u>116 indicateurs</u>
	Total	241 indicateurs

Remarque I:

Valeur des indicateurs posés en 1979 : environ Fr. 15 000.—. A ce montant s'ajoute la valeur du matériel de fixation (poteaux) et du balisage intermédiaire ; cela représente un montant total de Fr. 3 200.—.

Remarque II:

A la suite des contrôles effectués, les chefs de district ont commandé du matériel d'une valeur de Fr. 3 500.—; ces commandes sont actuellement en fabrication.

B. Guides et cartes

Parution de nouvelle édition révisée des feuilles 2,3 et 4 de la «Carte spéciale du Jura».

Cette révision s'est faite avec la collaboration du chef d'arrondissement M. Studer.

Les chefs de district ont à cœur d'assurer un balisage continu des itinéraires et tout spécialement de ceux qui ont été coupés en deux par la nouvelle frontière cantonale.

5.13. Commission sociale

En 1979, nos seules «participations sociales» furent:

- a) publication dans les pages de notre bulletin du rapport du Concours-animation pour l'aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels intégrés dans les communes mis sur pied par l'Université populaire jurassienne.
- b) publication du rapport et des exposés présentés lors de la quinzaine culturelle «Santé» mise sur pied par le Centre de culture et loisirs à Saint-Imier.

Notre commission sociale se préoccupe de son avenir; elle projette sa restructuration sur trois volets:

- un organe de soutien
- un lieu de rencontre
- des actions directes dans le champ social.

5.14. Commission de l'aménagement du territoire

Elle a concentré ses travaux spécialement sur la maison Stockmar à Bellefontaine et, récemment, sur la reconstruction du bâtiment Nicol à Porrentruy. Elle a également examiné la solution pour éviter l'abus de petits permis à bâtir et le manque de contrôle à ce sujet.

5.15. Groupe Mémoire

Nous ne saurions passer sous silence le grand travail effectué par quatre experts désignés sous la dénomination de «Groupe Mémoire» qui, en 1979, ont eu pour mission de rédiger un rapport ayant pour but d'informer les membres de l'ADIJ de leur pouvoir et de leurs droits concernant l'avenir de l'association et le rôle qu'elle peut encore jouer. Ce mémoire a été complété par un bref historique des faits importants de l'activité de l'ADIJ et par quelques informations quant aux activités que l'ADIJ peut encore exercer.

De larges extraits de cet important travail ont été donnés par le président central aux membres présents à l'assemblée générale de Saint-Ursanne, le 6 octobre 1979.

5.16. Conclusion

Pour conclure cette rubrique, nous vous dirons que 1979 fut, pour l'ADIJ, comparable à un chemin rocheux, malaisé et bordé de précipices... C'est dans une atmosphère chargée d'électricité que, souvent, nous avons été obligés de restreindre notre activité dans tel ou tel domaine.

Bref, l'illustration parfaite de la situation de notre association, en 1979, est contenue dans la phrase du roseau qui «plie mais ne rompt point»!

IV. Comptes 1979

1. Extrait du compte de pertes et profits

	Charges	Produits
Administration	155464.35	751.65
Bulletin	43802.90	25925.60
Cotisations		48400.—
Produit des titres et intérêts		6587.80
Produit de la Seva		43188.90
Produit de la Loterie à numéros		68475.—
Subvention de l'Etat du Jura		17500.—
Subventions accordées	4520.—	
Commissions (fonctionnement)	15193.50	
Immeuble (exploitation)	7350.30	16272.25
Excédent de recettes	770.15	
Balance	<u>227101.20</u>	<u>227101.20</u>

2. Bilan de clôture

Actifs

	Actifs	Passifs
Caisse	211.25	
Compte de chèques postaux	2652.11	
Ep. 12423131 BCJ, Delémont	12267.20	
Ep. 35350 BJEC, Delémont	11211.—	
Ep. 900100 BPS, Moutier	7607.05	
Ep. 950053 BPS, Moutier	615.30	
C/c 945727 BPS, Moutier	956.35	
Ep. 21894 CEDC, Courtelary	18723.05	
C/c 945726 BPS, Moutier (Martinet)	3313.10	
Titres en dépôt libre BPS 945725/1	77850.—	
Mobilier	1.—	
Actifs transitaires	424.—	
Impôt anticipé sur fonds propres	2888.10	
Immeuble	182600.—	
C/c 945725 BPS, (Immeuble)	30935.85	
Titres 945725/0 BPS, Moutier (Immeuble)	4000.—	
Dossiers aménagement du territoire	3148.—	

Fonds spéciaux

Sentier des Gorges de Moutier	8825.45	
Titres Sentier des Gorges	15000.—	
Cinéma	4576.90	
Secrétariat permanent	15839.55	
Sauvegarde du patrimoine	7585.84	
Chemin d'Outremont	10429.20	
Commission économique	22696.55	
50 ^e Anniversaire de l'ADIJ	557.65	
Etudes et travaux spéciaux	26709.85	
Impôt anticipé sur fonds spéciaux	1195.50	
		113416.49

Passifs

Fonds spéciaux	113416.49	
Capital	359403.36	
Balance	<u>472819.85</u>	<u>472819.85</u>

3. Procès-verbal de la séance de vérification des comptes 1979

Conformément au mandat confié et à l'article 16 des statuts de l'ADIJ, nous avons procédé, en date du 4 mars 1980 à la vérification des comptes de l'exercice 1979.

Sur la base de nombreux sondages effectués et des informations données par M. Jobé, trésorier et par Mme F. Baumgartner, chargée de la tenue des comptes de l'ADIJ, nous pouvons attester que :

- a) La présentation des comptes répond aux prescriptions légales et statutaires;
- b) La comptabilité est établie avec ordre et précision.

Dès lors, nous pouvons recommander à l'assemblée générale d'approuver les comptes et le bilan 1979 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge avec remerciements aux organes responsables.

Moutier, le 4 mars 1980.

Les communes vérificatrices :

Commune de Saint-Ursanne	Commune de Diesse
<i>Erwin KUMMER</i>	<i>Francis MEMBREZ</i>

Le vérificateur permanent:

René DOMONT

V. Conclusions

Remerciements

A tous nos membres pour leur fidélité à leur association et pour la confiance qu'ils n'ont cessé de témoigner à ses dirigeants dans les temps difficiles que nous traversons :

L'ADIJ a traversé 1979 grâce à ses amis qui, de près ou de loin, l'ont encouragée dans son travail.

Remerciements

A tous nos collaborateurs pour toutes les idées nouvelles qu'ils apportent au développement, voire à la restructuration de notre association.

Remerciements

Aux grandes associations pour les relations excellentes qu'elles nous permettent de maintenir grâce à l'amitié qu'elles nous ont toujours témoignée.

Remerciements

Aux autorités, aux administrations, aux personnalités avec lesquelles nous avons été en rapport et qui essaient de nous comprendre et cela malgré leurs propres soucis.

1980 sera le creuset d'où sortira une nouvelle ADIJ! Faisons confiance à ceux qui nous préparent la nouvelle voie. L'économie ne se base-t-elle pas sur la confiance et la crédibilité?

Au nom du comité central

Le président central:
Frédéric SAVOYE

Le vice-président:
Rémy BERDAT